



Fondation
Abbé Pierre
pour le logement
des défavorisés

LA FACE CACHÉE DES « TANGUY »
LES JEUNES EN HÉBERGEMENT
CONTRAIT CHEZ LEURS PARENTS

05 DÉCEMBRE 2015



Dans le film d'Etienne Chatiliez, le jeune « Tanguy » se complaît jusqu'à un âge avancé dans l'appartement cosu de ses parents. La réalité des jeunes hébergés chez leurs parents est un phénomène massif, mais hélas souvent bien plus sombre que dans le film. Pour mieux documenter ce phénomène, la Fondation Abbé Pierre publie aujourd'hui des chiffres inédits sur la situation des jeunes majeurs hébergés chez leurs parents, issus de son exploitation de l'enquête nationale Logement (ENL) 2013 de l'Insee.

4,5 millions de majeurs vivent chez leurs parents ou grands-parents. Parmi eux, **1,3 million ont plus de 25 ans. 1,5 million ont un emploi rémunéré, dont la moitié en CDI à temps complet. Près d'1 million ont déjà vécu dans un logement indépendant avant de revenir au domicile parental,** souvent faute de solution alternative. Le nombre de jeunes hébergés cumulant plusieurs critères de contrainte (personnes de plus de 25 ans revenues après une décohabitation au domicile parental faute de logement autonome) **a augmenté de 20 % entre 2002 et 2013, passant de 282 000 à 338 000.** Ces chiffres massifs posent la question de marchés immobiliers devenus inaccessibles pour une large part de la population, en particulier les jeunes qui figurent au premier rang des victimes de la crise du logement.

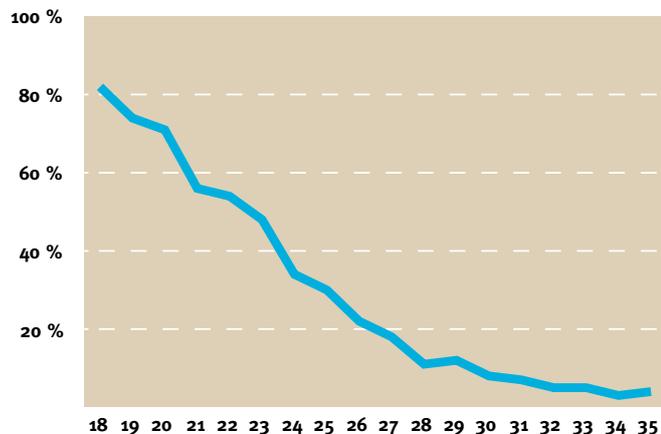
JEUNES ADULTES CHEZ LEURS PARENTS : UN PHÉNOMÈNE DE MASSE, DES SITUATIONS CONTRASTÉES

Être majeur et hébergé par ses parents est une réalité fréquente en France, où 4,5 millions de personnes étaient dans ce cas en 2013. Majoritairement très jeunes (71 % ont entre 18 et 24 ans) et quasi-exclusivement célibataires (à 98 %), ces personnes sont le plus souvent des étudiants, élèves en formation ou stage non rémunérés (à 44 %). Sans ressources suffisantes pour se loger de manière autonome, l'hébergement au domicile parental peut apparaître comme une solution naturelle, simple et confortable, le temps de finir ses études et d'entrer de plain-pied dans la vie active. La part des personnes vivant chez leurs parents décline naturellement avec l'âge, passant de 82 % à 18 ans à 30 % à 25 ans.

(contre 20 % parmi l'ensemble des hébergés et 15 % chez les 18-24 ans).

Même à un âge plus avancé, l'hébergement familial reste une solution mobilisée par de nombreux jeunes, notamment lorsqu'ils éprouvent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Parmi les jeunes hébergés, 18 % sont par exemple au chômage. **Et même lorsqu'ils occupent un emploi, leurs ressources ne permettent pas toujours d'accéder à un logement indépendant.** On retrouve ainsi 32 % de personnes en emploi ou en apprentissage rémunéré parmi les enfants hébergés par leurs parents (soit près d'1,5 million de personnes) et cette proportion atteint 55 % chez les 25-34 ans. Bas salaires, temps partiels subis, précarité des contrats de travail... sont autant d'obstacles pour voir son dossier accepté dans le parc locatif privé où les garanties exigées par les propriétaires sont souvent hors d'atteinte. Autre fait marquant, nombre de jeunes hébergés appartiennent à la catégorie de cadres et professions intellectuelles supérieures (95 000) ; **et parmi ceux qui sont salariés (soit 1,5 millions de personnes), la moitié est en CDI à temps complet** (cette proportion atteint même 62 % chez les 25-34 ans)

PART DES INDIVIDUS DE 18 À 35 ANS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS EN 2013



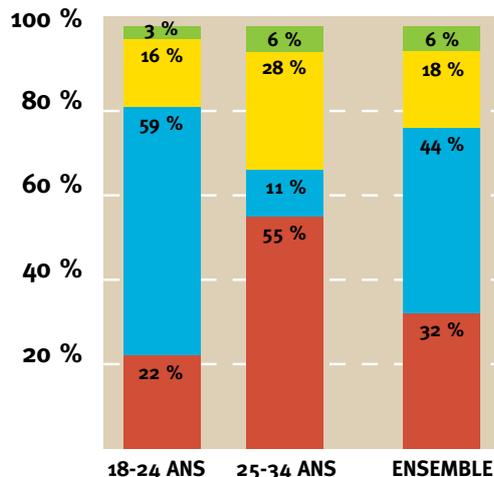
Mais les situations d'hébergement mises en lumière par l'ENL montrent des réalités beaucoup plus contrastées. En termes d'âges tout d'abord, **ce ne sont pas uniquement les plus jeunes qui sont concernés, mais aussi bon nombre de personnes entre 25 et 34 ans (841 000) voire de 35 ans et plus (479 000)**. Pour eux, le « démarrage » dans la vie active a déjà largement commencé : parmi les hébergés de 25-34 ans, on ne compte plus que 11 % d'étudiants (contre 59 % chez les 18-24 ans), et 35 % ont déjà fait l'expérience d'un logement indépendant

sans que ce fameux « graal » soit toujours suffisant pour leur ouvrir les portes du logement...

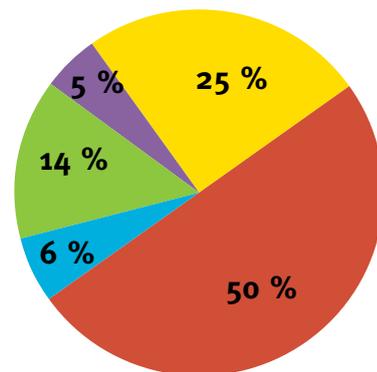
CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES MAJEURES HÉBERGÉES CHEZ LEURS PARENTS/GRANDS-PARENTS

	NOMBRE D'INDIVIDUS	%
TOTAL DES HÉBERGÉS	4 548 000	100 %
SEXE		
Hommes	2 584 000	56,8 %
Femmes	1 964 000	43,2 %
SITUATION MATRIMONIALE		
Célibataire	4 442 000	97,7 %
Marié(e) ou remarié(e)	52 000	1,2 %
Divorcé(e), veuf(ve)	54 000	1,2 %
ÂGE		
18-24 ans	3 229 000	71 %
25-34 ans	841 000	18,5 %
35 ans et plus	479 000	10,5 %
EXPÉRIENCE DE PLUS DE 3 MOIS DANS UN LOGEMENT INDÉPENDANT		
Oui	925 000	20,5 %
Non	3 584 000	79,5 %
OCCUPATION PRINCIPALE DES HÉBERGÉS		
Occupe un emploi, apprenti(e) sous contrat ou en stage rémunéré	1 467 000	32,3 %
Étudiant(e), élève, en formation ou en stage non rémunéré	1 985 000	43,7 %
Chômeur (inscrit ou non au Pôle Emploi)	832 000	18,3 %
Autres (inactifs pour cause d'invalidité, personnes handicapées, retraités, femmes/hommes au foyer...)	264 000	5,8 %
NATURE DE L'EMPLOI DES HÉBERGÉS SALARIÉS		
CDI à temps complet	746 000	49,9 %
CDI à temps partiel	89 000	6,0 %
CDD, contrat court, saisonnier, vacataire	374 000	25,0 %
Stage rémunéré, apprentissage, emploi aidé	204 000	13,6 %
Placement par une agence d'intérim	82 000	5,5 %

55 % DES HÉBERGÉS DE 25 À 34 ANS TRAVAILLENT



56 % DES HÉBERGÉS QUI TRAVAILLENT SONT EN CDI



NATURE DE L'EMPLOI DES HÉBERGÉS SALARIÉS (1,5 million de personnes)

OCCUPATION PRINCIPALE DES HÉBERGÉS SELON L'ÂGE

- Occupe un emploi ou apprenti sous contrat
- Étudiant(e), élève, en formation ou en stage non rémunéré
- Chômeur (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi)
- Autres

- CDI à temps complet
- CDI à temps partiel
- CDD, contrat court, saisonnier, vacataire
- Apprentissage, stage rémunéré, emploi-aidé
- Intérim

« GÉNÉRATION BOOMERANG » : TANGUY, LE RETOUR

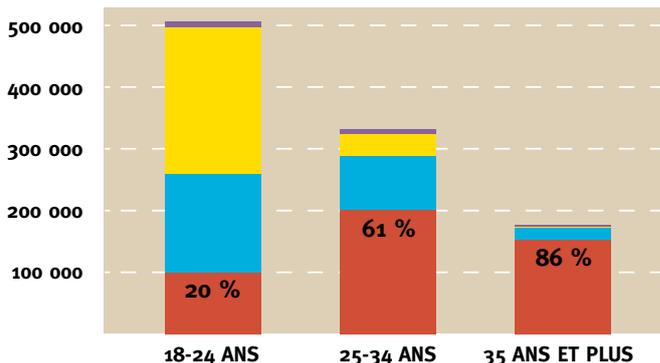
Parmi l'ensemble des situations d'hébergement au domicile parental, celles qui interviennent après un épisode de logement indépendant peuvent être perçues par les jeunes comme des retours en arrière plus douloureux. **925 000 personnes ont été dans ce cas en 2013 après une expérience autonome de plus de trois mois, et de plus d'un an pour les deux tiers d'entre eux. L'expérience a même duré plus de cinq ans pour quelque 160 000 personnes**, et l'on imagine aisément que le retour chez les parents est alors d'autant plus difficile. À cet égard, les 25-34 ans sont plus nombreux proportionnellement à avoir vécu dans un logement indépendant plus de 3 mois (35%), et ils y ont vécu sur des périodes plus longues : pendant plus de 2 ans pour 60 % d'entre eux, et même plus de 5 ans pour 19 %.

La cohabitation avec les parents peut être d'autant plus difficile qu'elle se prolonge dans le temps, ce qui est souvent le cas. Au moment de l'enquête, **64 % des jeunes revenus au domicile parental y résidaient depuis plus de six mois (590 000 personnes), et même depuis plus d'un an pour la moitié d'entre eux (455 000 personnes)**. Pour ces derniers, le retour chez les parents n'est pas une simple solution transitoire avant de reprendre rapidement le chemin de l'autonomie, mais un passage qui s'éternise, avec les frustrations individuelles et les tensions familiales qui peuvent l'accompagner...

Certaines situations d'hébergement apparaissent aussi plus problématiques que d'autres au regard des motifs qui les ont provoquées. Dans un certain nombre de cas, le retour au domicile parental correspond à une période d'études, de vacances, au retour de service civique ou militaire (27 % des motifs invoqués), soit des mo-

tifs a priori peu contraignants. D'autres situations en revanche traduisent un recours à la solidarité familiale faute de logement personnel, dans une phase de transition qui peut s'avérer délicate, comme la fin des études, une recherche d'emploi ou un changement de travail (26 % des motifs invoqués). **Pour la plus grande partie des hébergés enfin (45 %), le retour au domicile familial s'impose dans des circonstances particulièrement difficiles : rupture familiale, perte d'emploi, problèmes financiers, de santé, de logement (insalubrité, logement trop petit, mal situé, expulsion...)** : **454 000 personnes sont dans ce cas**. Ici encore, plus ces hébergés sont à un âge avancé, plus

61 % DE 25-34 ANS DE RETOUR CHEZ LEURS PARENTS REVIENNENT PAR CONTRAINTE



MOTIFS DU RETOUR CHEZ LES PARENTS SELON LE DEGRÉ DE CONTRAINTE ET L'ÂGE

- Hébergement pour des raisons très contraignantes (perte d'emploi, rupture familiale ou deuil, problèmes financiers, problème de santé, de logement...)
- Hébergement palliatif faute d'accès au logement autonome (fin des études, recherche d'emploi...)
- Motifs non contraignants (études en cours, vacances...)
- Autres raisons

le caractère contraint du retour au domicile parental est prégnant : 61 % des 25-34 ans évoquent ainsi des motifs très contraignants, ce qui est même le cas de 86 % des 35 ans et plus, contre seulement 20 % pour les 18-24 ans. À l'inverse, les motifs non contraignants (vacances, études en cours...) sont beaucoup plus fréquents chez les 18-24 ans (47 %) que chez les hébergés de 25-34 ans (11 %) ou de 35 ans et plus (1 %).

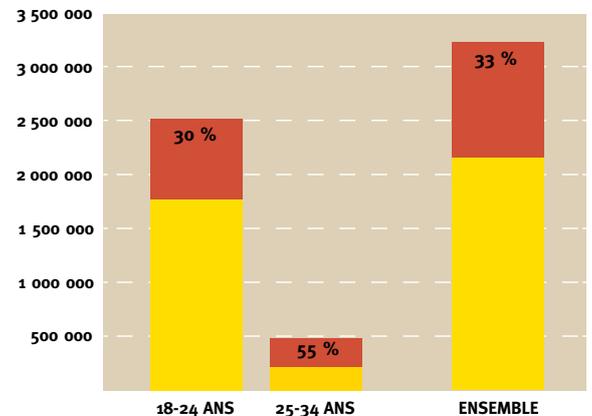
UNE COHABITATION SOUVENT SUBIE

La problématique financière est souvent centrale dans les situations d'hébergement subies au domicile parental. D'après l'ENL 2013, près de 3,3 millions de majeurs hébergés n'auraient pas les moyens financiers d'accéder à un logement indépendant, qu'ils envisagent ou non une décohabitation dans les mois à venir (soit plus de 7 hébergés sur 10). **S'ils en avaient les moyens financiers, plus d'un million de jeunes majeurs quitteraient le domicile parental**, soit un tiers d'entre eux. Le poids de la contrainte est d'autant plus lourd pour les hébergés les plus âgés : 55 % sont dans ce cas parmi les 25-34 ans (contre 30 % chez les 18-24 ans).

Une définition statistique de l'hébergement contraint au domicile parental a été récemment proposée par l'Insee¹, à partir de trois critères : elle renvoie aux personnes de plus de 25 ans revenues vivre au domicile de leurs parents ou grands-parents après une expérience de logement indépendant, faute de pouvoir accéder à l'autonomie résidentielle. Elle exclut les étudiants, ceux qui viennent d'achever leurs études et les enfants hébergés pour les vacances. A partir des données de l'ENL 2002, 282 000 enfants ou petits-enfants étaient dans cette situation d'hébergement « contraint ». Sur la base des mêmes critères, **ce sont désormais 338 000 personnes qui sont concernées par un hébergement très contraint chez leurs parents en 2013, soit une augmentation de 20 % en une décennie.**

1. Insee première n°1330, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », janvier 2011.

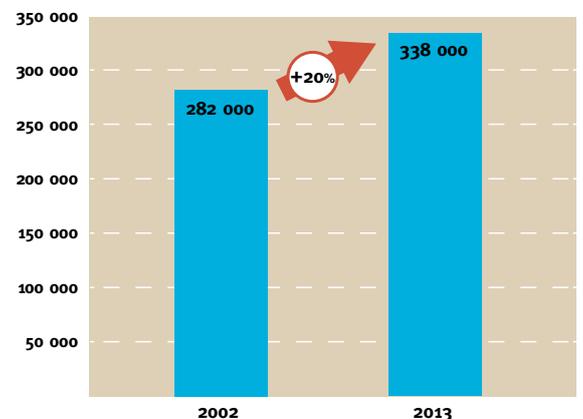
UN TIERS DES HÉBERGÉS QUITTERAIENT LEURS PARENTS S'ILS EN AVAIENT LES MOYENS



PART DES HÉBERGÉS QUI QUITTERAIENT LE LOGEMENT PARENTAL S'ILS EN AVAIENT LES MOYENS FINANCIERS

■ OUI ■ NON

HÉBERGÉS CONTRAINTS CHEZ LEURS PARENTS : 20 %



JEUNES CONTRAINTS À L'HÉBERGEMENT CHEZ LEURS PARENTS (D'APRÈS CRITÈRES INSEE 2011¹)

LES JEUNES ONT BESOIN D'UNE VRAIE POLITIQUE DU LOGEMENT

Cette difficulté tenace à décohabiter montre bien comment les jeunes sont les premiers touchés par la crise du logement, alors que les prix à l'achat et à la location restent, dans les grandes agglomérations, à un niveau proche de leur sommet historique. Cette pénalisation des jeunes par la flambée des prix sur les marchés immobiliers résulte de facteurs structurels qui en font les victimes désignées de certaines évolutions de fond. Surreprésentés parmi les catégories de la population les plus exposées au marché (locataires du parc privé, occupants de petits logements, célibataires, habitants de grandes agglomérations, précaires, bas revenus...), les jeunes subissent en conséquence des dépenses de logement bien plus élevées que leurs aînés.

Confrontés à un marché devenu inaccessible pour bon nombre d'entre eux, les jeunes peuvent encore compter sur les solidarités individuelles, et particulièrement familiales, comme amortisseur social face à la crise du logement. Mais ces solutions de repli sont loin d'être idéales. **Demeurer chez ses parents alors que l'on avance en âge peut devenir un frein à l'autonomie, à l'expérimentation d'une vie de couple, voire de famille. De plus, le recours à l'entraide familiale se révèle très inégalitaire** en fonction de la situation sociale des parents : certains jeunes pourront cohabiter dans de bonnes conditions, sans surpeuplement ni inconfort, tandis que d'autres subiront ce défaut d'autonomie avec d'autant plus de difficultés que le logement est mal situé, mal chauffé, trop étroit ou en mauvais état. Quant à ceux qui ne peuvent compter sur l'aide familiale, ils partent dans la vie active avec un lourd désavantage, que les solutions publiques (logement social, résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs...) ne compensent pas suffisamment aujourd'hui, comme en témoigne le nombre de jeunes qui sollicitent le 115 et le secteur de l'hébergement.

Autant de constats qui appellent le développement de réponses en urgence. **Des logements aidés dédiés aux jeunes pourraient être financés de manière accrue, qu'il s'agisse de résidences étudiantes, de foyers de jeunes travailleurs ou de logements sociaux adaptés aux jeunes par exemple.** De plus, une régulation volontariste du marché locatif privé profiterait en particulier aux plus jeunes. Cela passerait notamment par **l'application de l'encadrement des loyers prévu par la loi ALUR** aux 28 agglomérations visées initialement, par une **revalorisation des aides personnelles au logement (APL)** ou par la mise en œuvre d'une véritable **garantie universelle des loyers**. Or, sur ces trois points phares, le gouvernement a montré depuis 18 mois une véritable réticence à tenir ses engagements, voire y a ouvertement renoncé. Le blocage du parcours résidentiel de millions de jeunes aujourd'hui devrait au contraire inciter les pouvoirs publics à impulser des politiques bien plus ambitieuses. Ce que la Fondation Abbé Pierre appelle de ses vœux sans attendre.



FONDATION ABBÉ PIERRE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE
3/5 rue de Romainville
Téléphone : **01 55 56 37 00**
Télécopie : **01 55 56 37 01**
www.fondation-abbe-pierre.fr

